

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 12 avril 2017.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1-- Décision du 08 février 2017 :**

Pour l'acceptation du remboursement de l'assurance suite collision du 15 septembre 2016 d'un véhicule dans les barrières devant ALBA INFO – partie franchise non remboursée le 19 novembre 2016 par Monsieur FAISON, Agent Général cabinet GAN Assurance Montélimar pour un montant de 139.62 €

**2-- Décision du 16 février 2017 :**

Portant sur la fourniture et mise en œuvre de béton désactivé pour la rampe d'accès PMR Mairie / Agence Postale Communale par l'entreprise MIGMA le béton autrement – LORIOL (26) pour un montant de 1 550.00 € HT soit 1 860.00 € TTC.

**3-- Décision du 24 février 2017 :**

Portant sur l'installation de projecteur dans la rampe d'accès PMR pour l'éclairage de la façade de la Mairie par l'entreprise SPIE - Montélimar (26) pour un montant de 2 185.00 € HT soit 2 622.00 € TTC.

**4- Décision du 28 février 2017 :**

Portant sur l'achat et tir du feu d'artifice pour la fête votive 2017 par le fournisseur FEUX D'ARTIFICES UNIC S.A – Romans sur Isère (26) pour un montant de 1 806.46 € HT soit 2 167.75 € TTC.

**5- Décision du 28 février 2017 :**

Portant sur le remplacement porte de secours salle Eysseric par le fournisseur Ets ABC Bois – ALBA LA ROMAINE pour un montant 2 881.00 € HT soit 3 457.20 € TTC

**6- Décision du 28 février 2017 :**

Portant remplacement porte d'entrée de l'accueil périscolaire avec gâche électrique par le fournisseur Ets ABC Bois – ALBA LA ROMAINE pour un montant de 2 973.00 € HT soit 3 567.60 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,

VU les articles précédemment cités,

VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

**7- Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :**

Date DIA	Notaire	Immeuble
09.02.2017	Me FAUCHATRE - Viviers	D 1319
03.03.2017	Me FAUCHATRE - Viviers	D 1935 - D 1936
06.03.2017	Me FAUCHATRE - Viviers	C 1787

Fait à Alba La Romaine, le 12 avril 2017.

Le Maire,  
André VOLLE.



.../...